



31.01.2022 - 08:55 Uhr

## La vignette 2022 est obligatoire dès mardi

*Ostermundigen (ots) -*

**Dès le 1er février, la vignette autoroutière 2022 sera la seule valable pour circuler sur les autoroutes et semi-autoroutes suisses. Les automobilistes qui emprunteront l'autoroute sans l'avoir apposée sur leur pare-brise risquent une amende de 200 francs.**

Il ne reste plus que quelques jours pour coller la vignette 2022 sur le pare-brise. Celle de 2021 n'est en effet valable que jusqu'au lundi 31 janvier 2022 inclus. Le nouvel autocollant 2022 est obligatoire à partir du mardi 1er février 2022.

### Où coller la vignette ?

La vignette doit être clairement visible sur le pare-brise et collée depuis l'intérieur du véhicule. La loi exige que l'autocollant ne soit pas collé à l'aide de bandes adhésives ou transporté dans la boîte à gants, par exemple. La vignette doit être collée sur le bord du pare-brise ou derrière le rétroviseur intérieur, sans jamais obstruer la vision du conducteur. Il n'existe aucune loi stipulant que seule la vignette actuelle doit figurer sur le pare-brise, mais le TCS conseille de retirer l'ancienne. La police peut en effet amender les automobilistes si leur visibilité est limitée par une ou plusieurs vignettes.

### Où acheter la vignette ?

La vignette autoroutière est indispensable pour les véhicules à moteur et les remorques (jusqu'à 3,5 tonnes) roulant sur les autoroutes et les semi-autoroutes de Suisse. Elle coûte 40 francs et peut s'acheter auprès des points de contact TCS, des bureaux de poste, des garages, des stations-service et des bureaux des douanes ou de la circulation routière. Elle est valable du 1er décembre 2021 au 31 janvier 2023. Les automobilistes qui ne possèdent pas une vignette correctement apposée et visible risquent une amende de 200 francs et devront en plus acquérir la vignette actuelle.

### Conseils du TCS

Le TCS recommande de retirer l'ancienne vignette avant de coller la nouvelle sur le pare-brise. Il est préférable de le faire avec un grattoir de cuisine pour vitrocéramique. Il suffit d'insérer la lame sous un coin de l'autocollant et de le retirer avec soin. Le résidu de colle éventuel peut être enlevé avec un grattoir s'il a été préalablement humidifié avec un peu d'eau.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100884564> abgerufen werden.